



## **SAINTE-EULALIE DE CERNON**

Compte-rendu du conseil municipal  
Jeudi 29 juin 2023

**Présents** : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann, VIALA Philippe.

**Absents** : VINAS Marie-Laure, FORESTIER Yoann ayant donné procuration à CADENET Thierry.

**Secrétaire** : FROMOND Marianne

La séance est ouverte à 19h00.

### **COMPTE RENDU**

#### **I/ SIEDA : adhésion au groupement de commande pour l'entretien et la modernisation de l'éclairage public (années 2024 à 2027)**

Le conseil municipal se prononce favorablement au renouvellement de la convention qui lie la commune au SIEDA pour l'entretien et le renouvellement de l'éclairage public.

#### **II/ SIEDA : convention pour l'extinction de l'éclairage public**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'extinction de l'éclairage public pour un montant de 1 933,00 Euros HT (dont l'aide apportée par le SIEDA de 30% soit 580,00 €)

Pour rappel, les horaires de l'extinction seront : De 23h à 6h00 du 1er septembre au 30 juin; De 00h à 6h00 du 1er juillet au 31 août.

#### **III/ PNRGC : approbation du projet de révision de la charte**

Le conseil adopte à l'unanimité le projet de révision de charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

#### **IV/ PNRGC : convention de prêt de vélos à assistance électrique**

**(du 18 sept au 8 octobre au soir)**

Monsieur le Maire expose que le Parc Naturel Régional des Grands Causses, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, propose aux communes le prêt gratuit de vélos à assistance électrique (VAE) d'une semaine. Le but étant d'inciter la population à se déplacer autrement et d'aider à la décision, permettant éventuellement d'enclencher l'achat d'un vélo électrique pour remplacer tout ou partie des trajets effectués en voiture.

Suite à sa demande, la commune se verra prêter **trois VAE** entre le **lundi 18 septembre à 14h** et le **dimanche 8 octobre au soir**.

Les inscriptions se feront auprès de Pascale Martin à l'agence postale.

### **V/ CCLV : convention relative à l'aire de compostage partagée,**

Après discussion avec la communauté de communes, un composteur partagé sera installé à proximité du parking.

### **VI/ Aveyron Ingénierie : convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol (années 2023 à 2028),**

La commune renouvelle la convention qui la lie à Aveyron Ingénierie pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour une durée de 5 ans. Adopté à l'unanimité.

### **VII/ PDIPR : inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Le conseil municipal délibère pour l'inscription au PDIPR du sentier de randonnée qui mène à la Pierre Plantée.

### **VIII/ Modification du parcours de visite de la Commanderie : modification subvention DETR 2023, consultation des entreprises,**

Monsieur le Maire expose que le projet de Liaison du parcours de visite de la Commanderie Templière et Hospitalière et dont le coût prévisionnel s'élève à **89 971 € HT** est susceptible de bénéficier d'une **subvention** au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2023. Autofinancement 31 183 € ; État : 22 800 € ; département : 35 988 €

### **IX/ APE école Jules Verne : demande de subvention**

Vu la demande du Comité des Parents d'Elèves de l'école publique Jules Verne de la Cavalerie, qui accompagne chaque année les actions pédagogiques de l'équipe enseignante (sorties scolaires, séances à la piscine, achat de matériel, voyage pédagogique, etc...),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi des subventions à l'association comme suit : 10€ x 17 élèves = 170€.

### **XI/ Épicerie : autorisation donnée au maire pour effectuer les achats de matériel nécessaire à la relance de l'épicerie du village**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de relance de l'épicerie du village est en

cours et que pour garantir son bon déroulement, il convient pour la commune d'effectuer des achats de matériels divers. Adopté à l'unanimité.

## **XII/ Dénomination des rues**

L'impasse menant jusqu'à la propriété de Mr Ross Bull étant sans dénomination, elle s'appellera désormais "Impasse du chemin de ronde".

## **XIII/ Délégation de la gestion du site de la Commanderie du Larzac et fixation des conditions de dépôt des listes pour désigner la commission de Délégation de Service Public**

Le conseil municipal approuve le principe de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion future du site de la Commanderie du Larzac et fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Obligations légales de débroussaillage** : une réunion publique est prévue le **vendredi 21 juillet à 20h30**, avec un officier des sapeurs-pompiers qui présentera les obligations de débroussaillage.

Suite à plusieurs sollicitations concernant des vitesses excessives dans la traversée du village, en septembre, des capteurs de vitesse seront installés devant l'auberge de la Cardabelle afin de connaître la moyenne de vitesse des véhicules. Pour rappel, le même type de dispositif a été installé il y a 8 ans et les vitesses constatées avaient été, dans leur grande majorité, conformes aux maxima autorisés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**